

Au troisième trimestre 2019, le nombre de déclarations d'embauche hors intérim de plus d'un mois est en hausse de 2,3 %, après une quasi-stabilité au trimestre précédent (- 0,4 %). Cette évolution résulte de l'augmentation soutenue des embauches en CDI (+ 3,0 %) et de celle, un peu plus modérée, des embauches en CDD de plus d'un mois (+ 1,7 %).

Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois accélèrent sensiblement (+ 3,3 % après + 1,2 %), sous l'effet du dynamisme des embauches en CDI (+ 5,2 %) et du rebond de celles en CDD de plus d'un mois (+ 1,5 % après - 0,5 %).

Les déclarations d'embauche de plus d'un mois progressent ce trimestre dans les entreprises de moins de 20 salariés (+ 0,9 % contre + 0,0 % au trimestre précédent), portées par la hausse des CDI (+ 1,5 %). Les déclarations d'embauche de plus d'un mois des entreprises de 20 salariés ou plus augmentent également (+ 3,3 %) en lien avec les hausses des embauches en CDI (+ 4,1 %) et celles en CDD de plus d'un mois (+ 2,6 %).

Au troisième trimestre 2019, le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois progresse dans les trois grands secteurs : + 3,2 % dans le BTP, + 2,4 % dans le tertiaire et + 1,5 % dans l'industrie. Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois restent également en hausse dans la construction (+ 3,7 %) et dans le tertiaire (+ 3,4 %), alors qu'elles sont presque stables dans l'industrie (+ 0,4 %).

Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois progressent dans toutes les régions métropolitaines, à l'exception de la Picardie et de Champagne-Ardenne (- 1,0 %). Les régions Languedoc-Roussillon et Pays de la Loire sont les plus dynamiques (+ 5,6 %).

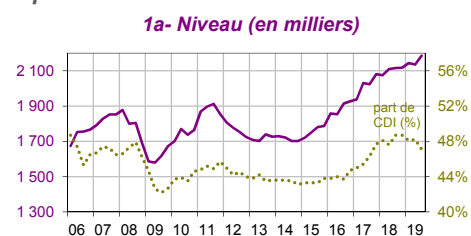
## HAUSSE SENSIBLE DES EMBAUCHES DE PLUS D'UN MOIS AU TROISIÈME TRIMESTRE 2019

Au troisième trimestre 2019, le nombre de déclarations d'embauche hors intérim de plus d'un mois<sup>1</sup> est en hausse de 2,3 % après une quasi-stabilité au trimestre dernier (- 0,4 %). Il s'établit à 2,19 millions de déclarations, le plus haut niveau trimestriel jamais atteint (graphique 1, tableaux 1 et 3).

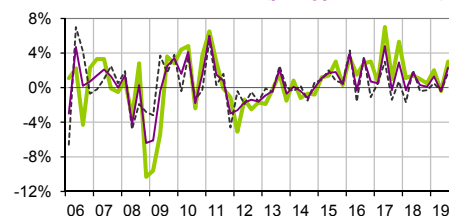
Cette hausse résulte de la forte progression des déclarations d'embauche en CDI (+ 3,0 % après - 0,4 % au deuxième trimestre 2019) et, dans une moindre mesure, de celles en CDD de plus d'un mois (+ 1,7 % après - 0,4 %, graphique 1b et tableaux 1 et 3). Les déclarations d'embauche en CDD de moins d'un mois sont quant à elles presque stables (- 0,2 %, après + 2,4 % au trimestre précédent). Au total, le nombre de déclarations d'embauche hors intérim augmente de 0,6 % au troisième trimestre 2019 (tableaux 1 et 3).

Sur un an, le nombre d'embauches de plus d'un mois accélère (+ 3,3 % après + 1,2 %). Cette évolution résulte de la progression des embauches en CDI (+ 5,2 %) et par celle, plus modeste, des embauches en CDD de plus d'un mois (+ 1,5 %, graphique 1c et tableau 3). Les déclarations d'embauche de moins d'un mois sont hausses de 2,1 % sur un an. Au total, le nombre de déclarations d'embauche hors intérim augmente de 2,5 % sur un an.

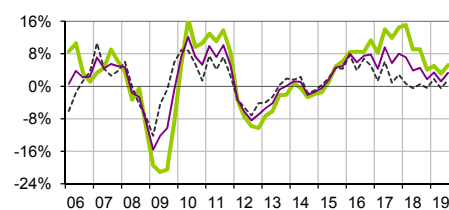
Graphique 1 : Déclarations d'embauche de plus d'un mois hors intérim



1b- Glissement trimestriel (par type de contrat)



1c- Glissement annuel (par type de contrat)



— CDI - - - - CDD de plus d'un mois — Total

Source : Acooss - Urssaf

Tableau 1 : Estimation \* des déclarations d'embauche hors intérim au cours du troisième trimestre 2019 (données CVS-CJO)

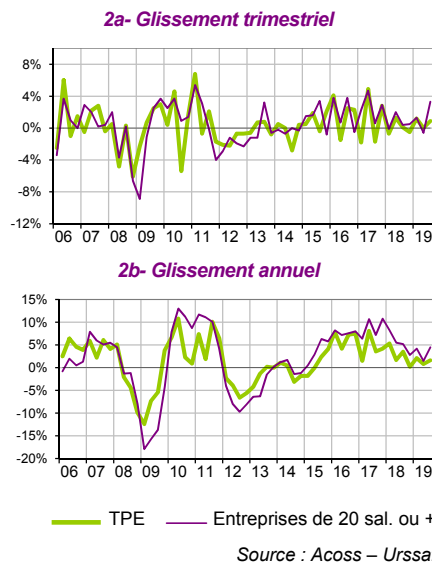
Tranche de taille de l'entreprise	Nombre de déclarations d'embauche (en milliers)			Glissements trimestriels (en %)		
	0 à 19 salariés	20 salariés ou plus	Total	0 à 19 salariés	20 salariés ou plus	Total
<b>Déclarations d'embauche de plus d'un mois</b>	<b>865</b>	<b>1 321</b>	<b>2 186</b>	<b>+ 0,9</b>	<b>+ 3,3</b>	<b>+ 2,3</b>
dont CDD de plus d'un mois	418	689	1 106	+ 0,2	+ 2,6	+ 1,7
dont CDI	447	632	1 080	+ 1,5	+ 4,1	+ 3,0
<b>CDD de moins d'un mois</b>	<b>1 304</b>	<b>3 216</b>	<b>4 520</b>	<b>- 0,4</b>	<b>- 0,1</b>	<b>- 0,2</b>
<b>Total des déclarations d'embauche</b>	<b>2 169</b>	<b>4 537</b>	<b>6 706</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>+ 0,9</b>	<b>+ 0,6</b>

\* Données provisoires

Source : Acooss - Urssaf

<sup>1</sup> Cette publication porte sur les déclarations d'embauche hors intérim, principalement celles de plus d'un mois (CDI et CDD de plus de 31 jours).

**Graphique 2 : Déclarations d'embauche de plus d'un mois par taille d'entreprise**



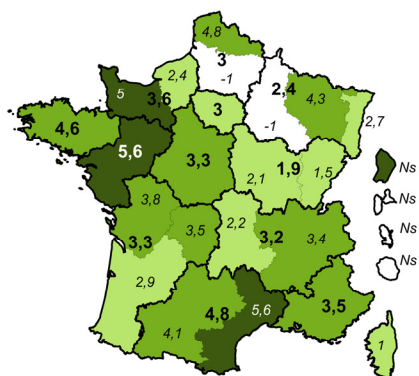
**Progression des embauches de plus d'un mois dans les TPE ; nette hausse dans les entreprises de 20 salariés ou plus ...**

Au troisième trimestre 2019, les déclarations d'embauche de plus d'un mois des entreprises de moins de 20 salariés (TPE) sont en progression (+ 0,9 % après + 0,0 % au deuxième trimestre 2019). Cette hausse résulte de l'augmentation des embauches en CDI (+ 1,5 % après - 0,0 %), celles en CDD de plus d'un mois restant quant à elles presque stables (+ 0,2 % après + 0,1 %, *graphique 2a et tableaux 1 et 3*).

Les déclarations d'embauche de plus d'un mois des entreprises de 20 salariés ou plus sont en nette hausse (+ 3,3 % après -

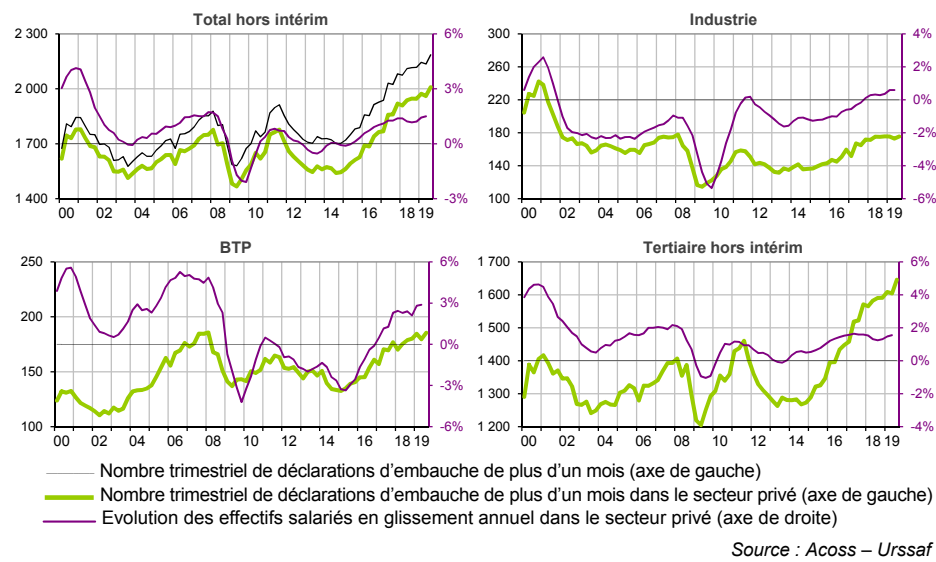
**Carte : Glissement annuel des embauches de plus d'un mois au troisième trimestre 2019 (en %)**

Moyenne France : + 3,3 %



Note : les chiffres en gras portent sur le périmètre des régions administratives en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Graphique 3 : Déclarations d'embauche de plus d'un mois (en milliers) et glissement annuel des effectifs salariés par secteur (hors intérim)**



0,6 % le trimestre précédent). Celles en CDI affichent une forte progression (+ 4,1 % après - 0,7 %) alors que celles en CDD de plus d'un mois augmentent de 2,6 % (*graphique 2a et tableau 1*).

Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois augmentent de 1,6 % dans les TPE et de 4,5 % dans les entreprises de 20 salariés ou plus (*graphique 2b et tableau 3*).

**... et dans les trois grands secteurs**

Au troisième trimestre 2019, les déclarations d'embauche de plus d'un mois rebondissent dans la construction (+ 3,2 % après - 2,6 %), le tertiaire (+ 2,4 % après - 0,2 %) ainsi que dans l'industrie (+ 1,5 % après - 1,4 %, *tableau 2*).

Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois demeurent dynamiques dans la construction (+ 3,7 %) et dans le tertiaire (+ 3,4 %), tandis qu'elles sont quasiment stables dans l'industrie (+ 0,4 %).

**Hausse sur un an des embauches de plus d'un mois dans la quasi-totalité des régions métropolitaines**

Presque toutes les régions métropolitaines enregistrent une hausse annuelle des embauches de plus d'un mois.

Les régions Languedoc-Roussillon (+ 5,6 %), Pays de la Loire (+ 5,6 %) et Basse-Normandie (+ 5,0 %) sont les plus dynamiques. En revanche, les régions Picardie et Champagne-Ardenne enregistrent

une baisse de leurs embauches de 1% sur un an.

Aurélië Thorel  
Urssaf Nord - Pas-de Calais

Viviana Zamfir  
Département des études statistiques et de l'animation du réseau (Desar)

**Encadré 1 : Révision des glissements trimestriels des déclarations d'embauche aux deux derniers trimestres (en point)**

	T1 2019	T2 2019
<b>Total des DPAE</b>	<b>+ 0,0</b>	<b>+ 0,2</b>
<b>Total par type de contrat de travail</b>		
<b>DPAE de plus d'un mois</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>+ 0,6</b>
dont CDD > 1 mois	+ 0,3	+ 0,5
dont CDI	+ 0,1	+ 0,6
<b>CDD de moins d'un mois</b>	<b>- 0,1</b>	<b>+ 0,0</b>
<b>DPAE de plus d'un mois par secteur d'activité</b>		
Industrie	+ 0,1	+ 1,5
BTP	+ 0,1	+ 0,4
Tertiaire	+ 0,1	+ 0,4
<b>DPAE de plus d'un mois par taille d'entreprise</b>		
0 à 19 salariés	+ 0,2	+ 1,0
20 salariés et plus	- 0,9	- 1,8

Source : Acoff – Urssaf

Note de lecture : Par rapport à la publication du trimestre précédent, le glissement trimestriel des embauches de plus d'un mois du deuxième trimestre 2019 est révisé à la baisse de 0,6 point, passant de - 1,0 % à - 0,4 %.

**Tableau 2 : Déclarations d'embauche par secteur détaillé d'activité (NACE 38)**

Secteurs (NACE 38)	Embauches de plus d'un mois					Ensemble des embauches (y.c. moins d'un mois)			
	Glissements trimestriels en %				Glissement annuel en %	Niveaux 2019 T3			
	2018 T4	2019 T1	2019 T2	2019 T3		CDD de moins d'un mois	CDD de plus d'un mois	CDI	Total des déclarations d'embauche
BZ Industries extractives	+ 6,4	- 4,3	- 0,3	- 8,6	- 7,2	102	395	563	1 060
CA Industries agro-alimentaires	+ 0,5	+ 3,8	- 1,7	- 0,5	+ 2,1	27 809	32 174	28 798	88 781
CB Habillement, textile et cuir	+ 2,4	- 1,9	- 0,2	+ 4,4	+ 4,7	3 036	4 195	3 465	10 697
CC Bois et papier	- 5,5	+ 0,9	- 0,8	+ 4,1	- 1,5	2 947	3 903	4 533	11 383
CD Cokéfaction et raffinage	+ 15,5	- 1,4	- 4,1	+ 17,5	+ 28,3	15	142	96	253
CE Industrie chimique	- 0,5	- 3,5	- 3,5	+ 8,1	+ 0,2	886	2 841	3 113	6 841
CF Industrie pharmaceutique	+ 5,6	- 11,1	+ 10,0	+ 7,3	+ 10,7	118	1 567	1 516	3 201
CG Industrie des plastiques et autres produits non minéraux	- 4,6	- 1,9	- 2,0	+ 2,8	- 5,8	1 818	4 692	5 691	12 202
CH Métallurgie et fabrication de produits métalliques	- 0,1	- 3,2	- 3,3	- 0,2	- 6,7	2 383	7 505	9 737	19 624
CI Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	+ 1,1	- 1,2	- 2,3	+ 2,6	+ 0,1	314	2 028	2 962	5 303
CJ Fabrication d'équipements électriques	- 7,0	+ 1,2	- 11,2	+ 9,3	- 8,7	313	1 578	2 321	4 211
CK Fabrication de machines et équipements n.c.a.	- 2,5	- 2,4	- 4,6	+ 5,0	- 4,7	606	2 911	4 396	7 913
CL Fabrication de matériels de transport	+ 1,9	- 1,3	+ 0,5	- 2,3	- 1,2	517	4 032	6 252	10 802
CM Industrie du meuble et diverses ; réparation et installation de machines	+ 0,1	+ 2,2	- 3,1	+ 2,4	+ 1,5	3 757	8 188	10 635	22 579
DZ Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	- 1,2	+ 12,2	- 0,1	+ 0,2	+ 11,0	148	1 758	2 311	4 218
EZ Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	+ 7,7	- 4,5	+ 1,5	+ 0,6	+ 5,1	5 284	6 107	6 213	17 604
FZ Construction	+ 0,6	+ 2,7	- 2,6	+ 3,2	+ 3,7	22 394	74 266	111 170	207 829
GZ Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	- 1,3	+ 0,9	- 0,7	+ 4,4	+ 3,2	288 621	161 424	185 115	635 160
HZ Transports et entreposage	- 0,2	- 0,3	- 3,5	+ 5,4	+ 1,2	113 266	48 285	72 290	233 841
IZ Hébergement et restauration	+ 0,8	+ 2,4	+ 0,4	+ 0,6	+ 4,3	771 486	157 974	182 583	1 112 043
JA Edition et Audiovisuel	- 3,1	+ 5,6	+ 6,1	+ 2,0	+ 10,8	340 258	15 727	11 262	367 248
JB Télécommunications	- 0,2	+ 6,4	- 1,0	- 1,5	+ 3,6	294	2 197	3 479	5 971
JC Activités informatiques	- 0,6	+ 1,0	- 3,1	+ 3,9	+ 1,1	5 589	8 265	33 995	47 850
KZ Activités financières et d'assurance	+ 2,4	+ 0,9	- 1,0	+ 3,6	+ 6,1	13 988	18 742	25 412	58 141
LZ Activités immobilières	- 7,7	+ 2,1	- 2,7	+ 7,1	- 1,9	11 976	8 484	13 231	33 691
MA Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	- 0,0	- 0,0	+ 1,1	+ 8,9	+ 10,0	64 661	34 529	77 380	176 570
MB Recherche et développement	+ 0,2	- 0,0	+ 1,3	+ 0,0	+ 1,5	1 429	5 366	2 586	9 381
MC Autres activités scientifiques et techniques	+ 4,4	- 0,4	- 1,3	- 1,7	+ 0,8	229 375	13 336	14 273	256 983
NZ Activités de services administratifs et de soutien	+ 2,1	- 1,4	+ 0,3	+ 2,7	+ 3,7	705 710	102 876	100 120	908 706
OZ Administration publique	- 1,0	+ 2,4	+ 1,0	+ 1,9	+ 4,4	95 614	100 104	10 566	206 284
PZ Education	- 1,0	- 1,9	- 2,3	+ 2,6	- 2,7	63 768	53 827	13 346	130 940
QA Activités pour la santé humaine	+ 1,4	+ 0,4	- 1,7	+ 3,8	+ 3,9	281 477	39 093	26 772	347 342
QB Action sociale et hébergement médico-social	+ 1,8	+ 1,7	+ 0,4	+ 3,3	+ 7,4	697 287	90 277	58 456	846 020
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	- 1,4	+ 2,6	+ 2,1	- 3,5	- 0,3	656 488	41 472	16 648	714 608
SZ Autres activités de services	- 0,8	+ 3,9	- 2,2	+ 0,0	+ 0,9	107 685	45 805	28 341	181 831
Activités diverses et non classées	+ 5,5	+ 9,3	- 14,7	+ 3,1	+ 1,4	1 096	1 775	752	3 624
<b>TOTAL</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>+ 1,3</b>	<b>- 0,4</b>	<b>+ 2,3</b>	<b>+ 3,3</b>	<b>4 520 327</b>	<b>1 106 059</b>	<b>1 079 969</b>	<b>6 706 355</b>
Industrie	+ 0,4	- 0,0	- 1,4	+ 1,5	+ 0,4	50 278	84 152	92 953	227 383
Construction	+ 0,6	+ 2,7	- 2,6	+ 3,2	+ 3,7	22 394	74 266	111 170	207 829
Tertiaire	+ 0,1	+ 1,1	- 0,2	+ 2,4	+ 3,4	4 445 845	944 740	874 500	6 265 085
Privé	- 0,0	+ 1,4	- 0,6	+ 2,5	+ 3,2	4 361 718	945 390	1 063 568	6 370 676
Public	+ 0,4	+ 0,8	+ 0,3	+ 2,6	+ 4,1	156 550	161 086	16 526	334 162

ns : non significatif

Source : Acooss - Urssaf

Tableau 3 : Dernières valeurs des séries trimestrielles des déclarations d'embauche (données CVS-CJO) \*

Trimestre	Total des entreprises					Entreprises de moins de 20 salariés				
	CDD de moins d'un mois	Déclarations d'embauche de plus d'un mois			Total des déclarations d'embauche	CDD de moins d'un mois	Déclarations d'embauche de plus d'un mois		Total des déclarations d'embauche de plus d'un mois	Total des déclarations d'embauche
CDD de plus d'un mois		CDI	Total des déclarations d'embauche de plus d'un mois	CDD de plus d'un mois			CDI			
<b>Niveaux (en milliers)</b>										
T2 2018	4 372	1 094	1 016	2 110	6 482	1 277	426	425	851	2 127
T3 2018	4 429	1 089	1 026	2 116	6 544	1 286	419	433	852	2 138
T4 2018	4 434	1 086	1 031	2 118	6 552	1 269	416	431	847	2 116
T1 2019	4 422	1 092	1 052	2 144	6 567	1 289	417	441	857	2 146
T2 2019	4 528	1 088	1 048	2 136	6 664	1 309	417	441	858	2 167
T3 2019	4 520	1 106	1 080	2 186	6 706	1 304	418	447	865	2 169
<b>Glissements trimestriels (en %)</b>										
T2 2018	- 1,6	+ 2,0	+ 1,4	+ 1,7	- 0,5	+ 0,0	+ 2,2	+ 0,5	+ 1,3	+ 0,5
T3 2018	+ 1,3	- 0,4	+ 1,0	+ 0,3	+ 1,0	+ 0,8	- 1,7	+ 1,9	+ 0,1	+ 0,5
T4 2018	+ 0,1	- 0,3	+ 0,5	+ 0,1	+ 0,1	- 1,3	- 0,7	- 0,4	- 0,5	- 1,0
T1 2019	- 0,3	+ 0,5	+ 2,0	+ 1,3	+ 0,2	+ 1,6	+ 0,2	+ 2,2	+ 1,2	+ 1,4
T2 2019	+ 2,4	- 0,4	- 0,4	- 0,4	+ 1,5	+ 1,6	+ 0,1	- 0,0	+ 0,0	+ 0,9
T3 2019	- 0,2	+ 1,7	+ 3,0	+ 2,3	+ 0,6	- 0,4	+ 0,2	+ 1,5	+ 0,9	+ 0,1
<b>Glissements annuels (en %)</b>										
T2 2018	- 0,2	- 0,5	+ 9,1	+ 3,9	+ 1,1	+ 0,9	- 0,5	+ 4,0	+ 1,7	+ 1,2
T3 2018	+ 1,4	+ 0,5	+ 9,1	+ 4,5	+ 2,4	+ 1,0	- 0,1	+ 7,4	+ 3,5	+ 2,0
T4 2018	+ 0,8	- 0,4	+ 4,1	+ 1,7	+ 1,1	- 0,2	- 1,8	+ 2,1	+ 0,2	- 0,1
T1 2019	- 0,5	+ 1,8	+ 5,0	+ 3,4	+ 0,8	+ 1,0	- 0,0	+ 4,3	+ 2,1	+ 1,5
T2 2019	+ 3,6	- 0,5	+ 3,1	+ 1,2	+ 2,8	+ 2,6	- 2,1	+ 3,7	+ 0,8	+ 1,9
T3 2019	+ 2,1	+ 1,5	+ 5,2	+ 3,3	+ 2,5	+ 1,4	- 0,2	+ 3,3	+ 1,6	+ 1,5

\* Les résultats sont provisoires, notamment pour le dernier trimestre (encadré 2).

Source : Acooss – Urssaf

## Encadré 2 : La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) et ses retraitements statistiques

### Le champ

Cette publication porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et hors entreprises affiliées à la Mutualité sociale agricole (MSA)) et le secteur public pour ce qui concerne les contrats de droit privé, en France entière hors Mayotte. Les embauches classées dans le secteur public sont celles déclarées par les établissements de catégorie juridique « Personne morale et organisme soumis au droit administratif » suivant la nomenclature de SIRENE®. Ces établissements appartiennent principalement aux secteurs de l'administration publique, de l'éducation, des activités pour la santé humaine, de l'action sociale et hébergement médico-social.

### La formalité administrative

Les formalités obligatoires liées à l'embauche doivent être effectuées sur un support unique, la déclaration préalable à l'embauche (DPAE), remplie par l'employeur et adressée à l'Urssaf ou à la MSA selon le régime dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. 1 % des DPAE hors intérim ont été adressées en 2017 à l'Urssaf sur support papier, 71 % par Internet et 28 % par d'autres procédures dématérialisées.

L'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un

contrat de travail de droit privé. C'est notamment le cas pour les recrutements en contrat aidé (contrat unique d'insertion, emploi d'avenir, etc.).

La DPAE doit être **réalisée au plus tôt huit jours avant l'embauche** et au plus tard dans l'instant qui précède cette embauche. Il s'agit donc d'une formalité préalable à l'embauche qui, de ce fait, traduit une intention d'embauche à très court terme. C'est une démarche obligatoire, elle permet d'ouvrir au salarié ses droits sociaux.

Jusqu'en juillet 2011, cette formalité était opérée via la déclaration unique d'embauche (DUE). Elle est depuis le 1<sup>er</sup> août 2011 fusionnée avec la DPAE.

### Les principaux retraitements statistiques

Depuis juillet 2005, tout employeur effectuant les DUE / DPAE par Internet a l'obligation de renseigner le type de contrat de travail. De plus, depuis juin 2011, ces mêmes employeurs ont pour obligation de renseigner la durée des CDD. Ces deux effets, associés à une progression de l'utilisation d'Internet, ont permis d'améliorer très nettement la qualité des données. Les valeurs manquantes (sur les types de contrats et les durées de CDD), désormais résiduelles, sont imputées à partir des distributions de DPAE par secteur d'activité (NACE732) de l'établissement.

En outre, des estimations des déclarations retardataires sont réalisées en fonction du

mode de saisie, du mois d'embauche et du type de contrat de travail. **Les résultats présentés ici sont donc provisoires, notamment pour le dernier trimestre.**

**Les indicateurs présentés sont corrigés des variations saisonnières et des effets « jours ouvrables » et « année bissextile » (CVS - CJO).** Les coefficients saisonniers sont estimés sur les années 2000 à 2018 et sont **revus une fois par an** à l'occasion de la publication des données portant sur le premier trimestre.

Dans cette publication, les séries CVS-CJO des DPAE de plus d'un mois (CDI et CDD de plus d'un mois) et du total des DPAE sont égales à la somme des séries dessaisonnalisées par type de contrat (CDI, CDD de moins d'un mois et CDD de plus d'un mois) et, pour les séries totales, par tranche de taille d'entreprise (0 à 19 salariés et 20 salariés ou plus).

### Définitions

**Les déclarations d'embauche** de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD de plus d'un mois. Les CDD de plus d'un mois correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

**Le glissement trimestriel (GT)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. **Le glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.